



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - JUIN/JUILLET 2023

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 22 ET LE 26 MAI 2023 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS

règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse : Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : JUIN/JUILLET 2023

- repas x 2,80 € =	€	sem 22	semaine 23				semaine 24				semaine 25				semaine 26				semaine 27				Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V						
- repas x 4,20 € =	€	1 2	5 6 8 9	12 13 15 16	19 20 22 23	26 27 29 30	3 4 6 7																

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023

- Annulation du repas du lundi et mardi :

- Annulation du repas du jeudi et vendredi :

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux

- 3,20 € : pour les résidents des autres communes

- 4,20 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents